REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Octobre 2021

Commune de PAULHAN

N° 2021/10/14

Date de la convocation	11/10/2021
	<u>Votes</u> : 20
Présents: 17	Pour : 20
Absents: 7	Contre: 0
Représentés: 3	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un et le dix huit Octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

<u>Etaient présents</u>: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel,

<u>Etaient Absents</u>: MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

<u>Procurations</u>: - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle

Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
 Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

<u>Objet</u>: Utilisation de locaux municipaux – classe de l'ancienne école G. Sand – Renouvellement d'une convention temporaire avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations du Relais Assistantes Maternelles du Clermontais 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle que des animations du Relais Assistantes Maternelles du Clermontais se déroulent dans une classe de l'ancienne école G. Sand les premiers lundis du mois ; une première convention d'utilisation des locaux a été signée pour l'année 2020-2021.

A ce titre, il convient de renouveler cette convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais, afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques d'utilisation de cette classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oui l'exposé de son rapporteur,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement de la convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais pour les animations du Relais Assistantes Maternelles du Clermontais pour l'année 2021-2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire laude VALERO

Le Maire

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le